

RETRAITE : UNE MOBILISATION MONSTRE !

Les élections professionnelles ont livré leur verdict : dans l'Éducation Nationale comme au ministère de l'Agriculture, la CGT enseignement privé reste solidement représentative et sera présente dans les ministères pour vous représenter pour les 4 années à venir.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023.

Comme toujours, nous serons là pour défendre les services publics, et notamment le Lycée pro, les salarié-es titulaires ou non, agent-es publics de l'État ou de droit privé. **Nous serons présent-es pour lutter contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement, mais aussi dans la bataille de l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et ce pour toutes et tous.** Nous rechercherons l'unité la plus large possible, afin d'instaurer un rapport de forces favorable. Les fortes mobilisations du 19 et du 31 janvier doivent se reproduire. Il ne tient qu'à nous qu'il en soit ainsi.

Pour le Bureau Régional CGT-EP
Philippe Legrand,
secrétaire académique



INFOS 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ

>> ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ont donné leurs résultats en décembre.
Au national (CCMMEP ministériel) nous conservons notre représentativité dans l'Éducation Nationale avec **9,43 %** des suffrages. **Nous augmentons en nombre de voix comme en pourcentage.**
Dans l'Agricole, nous restons aussi représentatifs avec un score de **8,34 %.**
Dans l'académie, pour le premier degré, notre liste en **Loire Atlantique** obtient **7,71 %**, celle du **Maine et Loire 4,32 %**
Dans le second degré, nous repassons au-dessus de la barre des 10 % (10,38%)

MERCI À TOUS LES COLLÈGUES QUI ONT VOTÉ ET FAIT VOTER POUR NOS LISTES. UN GRAND MERCI !

Pendant les 4 années à venir, nos préoccupations premières seront la défense des collègues, agent-es de droit public ou personnels de droit privé, en consolidant partout la CGT et donc par conséquent VOUS.

>>> **Contactez-nous, adhérez à la CGT enseignement privé, prenez part à cette construction en prenant des responsabilités. Le syndicat, c'est vous !**

>>> Prenez contact avec vos représentant-es

MOBILISATION

>> RETRAITE : UN PROJET GOUVERNEMENTAL HONTEUX !

LE 10 JANVIER 2023 la première ministre Elizabeth Borne a annoncé le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme est injuste :

- > elle va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires,
- > elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite
- > elle va renforcer les inégalités femmes-hommes
- > elle est entièrement à charge pour les salarié-es. Rien n'est demandé aux patrons.

Contrairement à la petite musique du gouvernement, relayée dans les médias, rien ne justifie ce recul social, si ce n'est l'idéologie.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger. Il n'y a pas le feu sur un plan économique, loin s'en faut, comme le signale le Conseil d'Orientation des Retraites.

Le gouvernement n'a jamais étudié sérieusement les propositions des organisations syndicales, le paritarisme et l'écoute n'étant pas la tasse de thé du Président de la République.

L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES REFUSE CE DIKTAT.

Toutes les organisations appellent à une nouvelle journée de mobilisation, de grève et de manifestation :



>>> **Mardi 7 février**

suite à celle du 19 janvier dernier qui a rassemblé près de 2 millions de salarié-es du public comme du privé sur l'ensemble du territoire, et à celle du **31 janvier qui a dépassé les 2,5 millions.**

>> **Le samedi 11 février sera aussi une journée d'action et de manifestations partout en France.**

A nous toutes et tous de construire le rapport de forces pour dire non !

Rien n'est inéluctable.

Là où il y a une volonté, il y a un chemin.





Mehdi Raitière

>> DES POINTS, PAS DES PRIMES !

Lors de la dernière rencontre des personnels Ogec de la région choletaise à l'Union Locale, la fiche de qualification personnelle est revenue sur le tapis. **Certaines collègues avaient des points en implication professionnelle et d'autres non.** Face à ce constat, les collègues d'un même établissement qui avaient toutes 0 ont écrit au président de leur Ogec pour rappeler que, **selon l'article 3.8 de la convention collective (aujourd'hui 4.1.3.1), la rémunération se calcule en fonction des points liés au poste et des points liés à la personne**, à savoir : **l'ancienneté, la formation et la fameuse implication professionnelle.**

Ils ont exprimé leur incompréhension au fait que leur implication professionnelle ne soit pas reconnue. **La moitié du personnel a signé la lettre.**

L'employeur a répondu qu'ils avaient déjà touché les 100 euros de la prime Macron. Il préfère donner une prime car **les points sont pérennes**, et que par ailleurs il ne souhaite pas entrer dans un système différencié d'attribution d'augmentations de salaire, comme si ce n'était pas déjà le cas.

Ce refus appelle deux remarques.

- > **Premièrement une prime n'est pas l'équivalent d'une augmentation de salaire.** De plus il faut rappeler que les primes ne sont **pas du salaire et ne sont donc pas prises en compte pour la retraite.**

> **Deuxièmement, juger l'implication professionnelle des salariés revient à noter à la tête du client ;** c'est scandaleux mais c'est paradoxal que les employeurs qui ont choisi d'inclure ce critère dans la convention collective ne veuillent pas en tenir compte...

A nous de leur rappeler.

>> RUPTURE CONVENTIONNELLE



Gwenola Briand

Agent-e de l'Éducation nationale (professeur-es, AESH ...), vous souhaitez une rupture conventionnelle avec votre employeur-se : le rectorat.

Voici quelques éléments à prendre en compte :

- > **Tout d'abord il existe une enveloppe plafond** annuelle pour toutes les ruptures.

- > **Le montant que vous pourrez espérer** ne dépassera pas le total de l'année antérieure à votre demande, pondéré d'un coefficient selon vos années d'ancienneté.

(A titre indicatif en moyenne pour un Agent EN entre 12 et 13000 euros une AESH 2000 à 4000 euros)

- > **3 à 4 périodes dans l'année pour remettre votre demande** de rupture conventionnelle. L'idéal est de la déposer à la période de Mai-Juin.

- > **Constituez un dossier construit en expliquant vos motivations** pour rompre votre contrat et chiffrez en détail votre nouveau projet. Plus votre projet sera précis plus vous aurez de chance d'obtenir une indemnité de rupture.

- > **Vous obtiendrez un rendez-vous par une personne du rectorat** (actuellement Mr Puet) qui évaluera votre projet et sa validité.

Il transmettra au recteur votre dossier avec un avis et seul celui-ci le validera afin que vous obteniez une indemnité.

En cas de refus, vous pouvez :

- > Renouveler votre demande
- > Demander un congé pour convenance personnelle (10 ans sur une carrière par palier de 5 ans)
- > Prendre un congé non rémunéré pour création ou reprise d'entreprise (durée 1 an, renouvelable 1 fois).
- > Démissionner.... Mais il faut y réfléchir à 2 fois et en discuter.

CONTACTEZ LA CGT POUR CONSTRUIRE VOTRE DOSSIER ET VOUS FAIRE ACCOMPAGNER LORS DE L'ENTRETIEN.

>>> **Prenez contact avec vos représentants**

Ce bulletin académique est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer articles (1500 signes) ou brèves (6 à 700 signes) sur vos réalités.

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ **DANS LES PAYS DE LOIRE**
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 11 99 80 62**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale : academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <https://cgtepnantes.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>